

## VIDE DRESSING (0-14 ANS), LIVRES ET JEUX

**Dimanche 10 mars 2024**

APEL Ecole St Anne de Kernilis

Salle Polyvalente – Kernilis

9h - 13h30

Entrée : 1,50 € - gratuit moins de 12 ans

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Commune :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**N° carte d'identité :** .....

**Nombre de table (1,20 m – table fournie) :** ..... \* 3,50€

**TOTAL :** ..... €

**SIGNATURE :**

Inscription+ Règlement (à l'ordre de l'APEL Ecole St Anne), à déposer dans la boîte aux lettres de l'école (ou aux maitresses), **au plus tard le vendredi 16 février 2024**. Si besoin : contacter le 07-67-41-32-84

**L'APEL vous remercie de votre participation, qui permettra de financer les activités scolaires de nos enfants.**

## REGLEMENT

Article 1 : Cette manifestation est ouverte à tout particulier.

Article 2 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux foires par an.

Article 3 : Des tables et chaises sont mises à disposition des exposants. Les emplacements sont nominatifs : aucune modification ne sera effectuée le jour J. A la fin de la manifestation, chaque exposant récupère ses cartons.

Article 4 : Seuls les exposants ayant réglé leur emplacement sont autorisés à exposer. Faute de règlement, aucun emplacement ne sera réservé. La validation de votre inscription à notre manifestation ne sera effective qu'à la réception de ce règlement signé et de votre paiement.

Article 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou autre préjudice. L'APEL décline toute responsabilité en cas d'incendie, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords.

Article 6 : Un service de restauration (gâteaux, boissons chaudes et froides) sera proposé sur place durant toute la manifestation.

Article 7 : L'accueil des exposants aura lieu à partir de 7h30. Passé 9h, l'APEL se réserve le droit de réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Par respect du public, l'exposant s'engage à exposer jusqu'à 13h30, heure de clôture.

Article 8 : Interdiction de fumer et de vapoter dans la salle polyvalente.

## VIDE DRESSING (0-14 ANS), LIVRES ET JEUX

**Dimanche 10 mars 2024**

APEL Ecole St Anne de Kernilis

Salle Polyvalente – Kernilis

9h - 13h30

Entrée : 1,50 € - gratuit moins de 12 ans

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code Postal :** ..... **Commune :** .....

**Tél :** ..... **Mail :** .....

**N° carte d'identité :** .....

**Nombre de table (1,20 m – table fournie) :** ..... \* 3,50€

**TOTAL :** ..... €

**SIGNATURE :**

Inscription+ Règlement (à l'ordre de l'APEL Ecole St Anne), à déposer dans la boîte aux lettres de l'école (ou aux maitresses), **au plus tard le vendredi 16 février 2024**. Si besoin : contacter le 07-67-41-32-84

**L'APEL vous remercie de votre participation, qui permettra de financer les activités scolaires de nos enfants.**

## REGLEMENT

Article 1 : Cette manifestation est ouverte à tout particulier.

Article 2 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux foires par an.

Article 3 : Des tables et chaises sont mises à disposition des exposants. Les emplacements sont nominatifs : aucune modification ne sera effectuée le jour J. A la fin de la manifestation, chaque exposant récupère ses cartons.

Article 4 : Seuls les exposants ayant réglé leur emplacement sont autorisés à exposer. Faute de règlement, aucun emplacement ne sera réservé. La validation de votre inscription à notre manifestation ne sera effective qu'à la réception de ce règlement signé et de votre paiement.

Article 5 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de vol, casse ou autre préjudice. L'APEL décline toute responsabilité en cas d'incendie, dégradation des marchandises exposées dans l'enceinte et aux abords.

Article 6 : Un service de restauration (gâteaux, boissons chaudes et froides) sera proposé sur place durant toute la manifestation.

Article 7 : L'accueil des exposants aura lieu à partir de 7h30. Passé 9h, l'APEL se réserve le droit de réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Par respect du public, l'exposant s'engage à exposer jusqu'à 13h30, heure de clôture.

Article 8 : Interdiction de fumer et de vapoter dans la salle polyvalente.